

# **INDEX EGALITE PROFESSIONNELLE**

## **Femmes – Hommes**

### **Année 2020**

Le 16/02/2021

# Calcul de l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes

Calculs automatiques, ne pas modifier.

	indicateur calculable (1=oui, 0=non)	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de remuneration (en %)	1	0,1	39	40	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de %)	1	5,8	20	20	20
3- écarts de promotions (en points de %)	1	0,6	15	15	15
4- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	1	33	0	15	15
5- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	3	5	10	10
<b>Total des indicateurs calculables</b>			<b>79</b>		<b>100</b>
<b>INDEX (sur 100 points)</b>			<b>79</b>		<b>100</b>

## 1- Indicateur d'écart de rémunération

Saisir vos données dans les seules cellules vertes. Ne rien saisir dans les autres cellules.  
Les résultats apparaissent dans les cellules jaunes. Ils peuvent être accompagnés de commentaires pour les interpréter.  
Ne renseigner les salaires moyens que lorsqu'ils sont calculés sur au moins trois personnes.

Catégories de postes équivalents : **4 CSP** Par défaut, les catégories de postes équivalents sont les 4 catégories socioprofessionnelles (CSP).  
5% Par défaut, le seuil de pertinence est fixé à 5 % (pour une catégorisation en 4 CSP). Pour toute autre catégorisation, il est fixé à 2 %. Remplacer 5 % par 2 % si vous êtes dans ce cas.

catégorie socioprofessionnelle (CSP)	tranche d'âge	rémunération annuelle brute		écart de rémunération moyenne	écart après application du seuil de pertinence	nombre de salariés		validité du groupe (1=oui, 0=non)	effectifs valides (groupes pris en compte)	écart pondéré
		femmes	hommes			femmes	hommes			
ouvriers	moins de 30 ans	20 017	16 939	-18,2%	-13,2%	6	9	1	15	-0,51%
	30 à 39 ans	21 675	21 265	-1,9%	0,0%	10	3	1	13	0,00%
	40 à 49 ans	19 491	19 929	2,2%	0,0%	6	4	1	10	0,00%
	50 ans et plus	20 159	19 939	-1,1%	0,0%	19	17	1	36	0,00%
employés	moins de 30 ans	20 050	20 532	2,3%	0,0%	8	4	1	12	0,00%
	30 à 39 ans	22 765	21 921	-3,8%	0,0%	33	8	1	41	0,00%
	40 à 49 ans	24 163	23 639	-2,2%	0,0%	28	15	1	43	0,00%
	50 ans et plus	26 728	27 954	4,4%	0,0%	52	23	1	75	0,00%
techniciens et agents de maîtrise	moins de 30 ans	20 894	21 192	1,4%	0,0%	10	3	1	13	0,00%
	30 à 39 ans	23 760	24 226	1,9%	0,0%	16	3	1	19	0,00%
	40 à 49 ans	26 686	24 003	-11,2%	-6,2%	16	8	1	24	-0,38%
	50 ans et plus	30 422	26 125	-16,4%	-11,4%	8	7	1	15	-0,44%
ingénieurs et cadres	moins de 30 ans	37 029				2		0	0	0,00%
	30 à 39 ans	40 381	35 831	-12,7%	-7,7%	13	3	1	16	-0,32%
	40 à 49 ans	37 623	34 418	-9,3%	-4,3%	16	6	1	22	-0,24%
ensemble des salariés		27 249	28 351	3,9%		20	16	1	36	1,78%
						392			390	-0,10%

Pour des catégories de postes équivalents plus fines que les 4 CSP, dupliquer et insérer les lignes 12 à 15 après la ligne 19 autant de fois que nécessaire et modifier les intitulés de catégories de postes. Dans ce cas, les effectifs par CSP doivent être renseignés dans les cellules grises pour le calcul des indicateurs d'augmentation et de promotion.

indicateur calculable (1=oui, 0=non) : **1**  
indicateur d'écart de rémunération (%) : **0,1**  
note obtenue sur 40 : **39**

Les effectifs valides représentent plus de 40 % des effectifs totaux.  
Un écart de rémunération est constaté en faveur des femmes.

## 2- indicateur d'écart de taux d'augmentations individuelles

Saisir vos données dans les seules cellules vertes. Ne rien saisir dans les autres cellules (sauf les cellules grises si vous utilisez une autre catégorisation que les CSP pour l'indicateur d'écart de rémunération). Les résultats apparaissent dans les cellules jaunes. Ils peuvent être accompagnés de commentaires pour les interpréter.

En l'absence de modification de votre part, les nombres de salariés sont calculés d'après les données renseignées pour l'indicateur d'écart de rémunération (cellules grises).

catégorie socioprofessionnelle (CSP)	taux d'augmentation (proportion de salariés augmentés) *		écart de taux d'augmentation	nombre de salariés		validité du groupe (1=oui, 0=non)	effectifs valides	écart pondéré
	femmes	hommes		femmes	hommes			
ouvriers	31,7%	31,3%	-0,5%	41	33	1	74	-0,09%
employés	24,8%	32,0%	7,2%	121	50	1	171	3,14%
techniciens et agents de maîtrise	30,0%	38,1%	8,1%	50	21	1	71	1,47%
ingénieurs et cadres	10,0%	16,7%	6,7%	51	25	1	76	1,29%
<b>ensemble des salariés</b>	<b>24,0%</b>	<b>29,8%</b>	<b>5,8%</b>	<b>392</b>			<b>392</b>	<b>5,82%</b>

\* Seules les augmentations individuelles du salaire de base sont à prendre en compte, lorsqu'elles ne correspondent pas à des promotions.

indicateur calculable (1=oui, 0=non) :

indicateur d'écart d'augmentations (points de %) :

note obtenue sur 20 :

1

5,8

20

Il y a eu des augmentations et les effectifs valides représentent plus de 40 % des effectifs totaux.

Un écart d'augmentations est constaté en faveur des hommes.

L'écart d'augmentations réduit l'écart de rémunération. Tous les points sont accordés.

### 3- indicateur d'écart de taux de promotions

Saisir vos données dans les seules cellules vertes. Ne rien saisir dans les autres cellules (sauf les cellules grises si vous utilisez une autre catégorisation que les CSP pour l'indicateur d'écart de rémunération). Les résultats apparaissent dans les cellules jaunes. Ils peuvent être accompagnés de commentaires pour les interpréter.

En l'absence de modification de votre part, les nombres de salariés sont calculés d'après les données renseignées pour l'indicateur d'écarts de rémunération (cellules grises).

catégorie socioprofessionnelle (CSP)	taux de promotion (proportion de salariés promus)		écart de taux de promotion	nombre de salariés		validité du groupe (1=oui, 0=non)	effectifs valides	écart pondéré
	femmes	hommes		femmes	hommes			
ouvriers	0,0%	3,0%	3,0%	41	33	1	74	0,57%
employés	0,0%	0,0%	0,0%	121	50	1	171	0,00%
techniciens et agents de maîtrise	0,0%	0,0%	0,0%	50	21	1	71	0,00%
ingénieurs et cadres	0,0%	0,0%	0,0%	51	25	1	76	0,00%
ensemble des salariés	0,0%	0,8%	0,8%	392			392	0,57%

indicateur calculable (1=oui, 0=non) :

indicateur d'écart de promotions (points de %) :

note obtenue sur 15 :

1

0,6

15

Il y a eu des promotions et les effectifs valides représentent plus de 40 % des effectifs totaux.

Un écart de promotions est constaté en faveur des hommes.

L'écart de promotions réduit l'écart de rémunération. Tous les points sont accordés.

## 4- pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

Saisir vos données dans les seules cellules vertes. Ne rien saisir dans les autres cellules. Les résultats apparaissent dans les cellules jaunes. Ils peuvent être accompagnés de commentaires pour les interpréter.

ensemble des salariés	nombre de salariées de retour de congé maternité*		pourcentage de salariés augmentés
	total	augmentées**	
	6	2	33%

\* Les salariées à considérer sont les salariées revenues de congé maternité ou d'adoption (éventuellement prolongé par un congé parental) pendant la période de référence, et durant lequel sont intervenues des augmentations générales et/ou individuelles pour les salariées relevant de la même catégorie professionnelle, ou à défaut, pour l'ensemble des salariées de l'entreprise. Même si ces salariées ont été absentes plus de la moitié de la période de référence, ils doivent être

\*\* Les augmentations à prendre en compte sont celles qui sont intervenues soit pendant le congé maternité/adoption, soit à son retour, avant la fin de la période de référence.

**indicateur calculable (1=oui, 0=non) :**  
**indicateur de pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité (%) :**  
**note obtenue sur 15 :**

1 Il y a eu au moins un retour de congé maternité avec augmentation pendant ce congé.

33
0

La loi sur les augmentations au retour de congé maternité n'a pas été appliquée à tous les salariés. Aucun point n'est accordé.

## 5- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations

Saisir vos données dans les seules cellules vertes. Ne rien saisir dans les autres cellules. Les résultats apparaissent dans les cellules jaunes. Ils peuvent être accompagnés de commentaires pour les interpréter.

ensemble des salariés	Nombre de salariés parmi les 10 plus hautes rémunérations*			nombre de salariés du sexe sous-représenté
	femmes	hommes	ensemble	
	3	7	10	

\* Les rémunérations à considérer sont les rémunérations brutes annuelles par EQTP utilisées pour l'indicateur 1.

indicateur du nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations :  
note obtenue sur 10 :

3  
5

Les femmes sont sous-représentées parmi les salariés les mieux rémunérés.